



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la SEINE-MARITIME
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE

Séance du 22 JUIN 2020

Nombre de Membres Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	19

ANNULE ET REMPLACE SUITE A ERREUR MATÉRIELLE

Date de la convocation : 18 juin 2020.

Date d'affichage ordre du jour : 18 juin 2020.

L'an deux mil vingt, le vingt-deux juin à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente de la commune, **sous la présidence de Mme LELIEVRE Josiane, Maire.**

Étaient présents : Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : Mme BOULIER, Mme BUQUET, M. CALTOT, M. COUILLER, M. DELAMARE, M. GAUDICHON, Mme LECOQ, Mme LELIEVRE, Mme NÉE, M. ORIENT, Mme OSMONT, Mme PATENOTTE, M. POTHERAT, Mme SAHUT, Mme TALBOT, M. TOUTAIN, Mme GUERZA.

Absents excusés : M. BRUNG, M. ZEDDE.

M. BRUNG a donné pouvoir à Mme GUERZA

M. ZEDDE a donné pouvoir à Mme TALBOT.

Secrétaire de séance : M. CALTOT

2020/53 - AUTORISER LE MAIRE A MANDATER LE CABINET VERMONT – TRESTARD-GOMOND-DUGARD A DEFENDRE LA COMMUNE DE ROUMARE DANS LES RECOURS DÉPOSÉS PAR 3 ADJOINTS DE LA PRÉCÉDENTE MANDATURE

Trois précédents élus ayant déposé 3 recours contre la commune de Roumare, le tribunal administratif a été saisi.

Le Conseil municipal à la majorité des membres présents et représentés, par 15 Voix « POUR » et 4 « CONTRE », **AUTORISE** le maire à mandater le cabinet **VERMONT -TRESTARD-GOMOND-DUGARD** pour défendre la commune dans les trois recours déposés par Madame TALBOT, M. BRUNG et M. ZEDDE à l'encontre de la commune de Roumare.

Fait à Roumare en deux exemplaires originaux,

ANNULE ET REMPLACE SUITE A ERREUR MATÉRIELLE

Pour extrait conforme,

Madame le Maire

J. LELIEVRE